



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information : enquêtes
auprès des ménages**

Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, résume les travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages. Il fournit des renseignements sur la mise en place du mécanisme de gouvernance ainsi que sur les travaux en cours et prévus du Groupe pour favoriser la coordination et l'intégration des activités relatives aux enquêtes auprès des ménages. La Commission de statistique est invitée à prendre note des progrès accomplis par le Groupe de travail intersecrétariats.

* E/CN.3/2017/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-sixième session, en 2015, dans sa décision 46/105, la Commission de statistique a approuvé la création du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages qui, sous l'égide de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, serait chargé de faciliter la coordination et l'harmonisation des activités relatives à ces enquêtes. Elle a également demandé que le mandat du Groupe de travail intersecrétariats soit élaboré sous la direction de son Bureau et qu'il lui soit présenté à sa quarante-septième session.

2. Pour faire suite à cette demande, le mandat du Groupe de travail intersecrétariats a été défini dans le rapport du Secrétaire général présenté à la Commission de statistique à sa quarante-septième session (E/CN.3/2016/21). Dans son rapport, le Secrétaire général expose la raison d'être, les objectifs et le mandat du Groupe de travail intersecrétariats et décrit un modèle de gouvernance inspiré de celui du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et comprenant deux niveaux – le groupe de gestion et le groupe de travail technique. Le Groupe de travail intersecrétariats sera appuyé par un groupe consultatif qui contribuera aussi aux travaux du groupe de travail technique dans des domaines précis, comme indiqué dans le rapport. La Commission a pris acte du rapport dans sa décision 47/116.

3. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis par le Groupe de travail intersecrétariats depuis sa création. Il décrit en outre les grandes lignes des travaux que le Groupe entreprendra ces deux prochaines années. Un programme de travail détaillé sera soumis comme document de base à la Commission de statistique en février 2017.

II. Progrès accomplis dans le déploiement des travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

4. Le Groupe de travail intersecrétariats a débuté ses travaux à la première réunion du groupe de gestion, tenue en mars 2016 et présidée par la Division de statistique. Le groupe de gestion a notamment décrit en détail les travaux qu'il entend entreprendre à l'avenir et les modalités selon lesquelles les domaines d'action prioritaires seront identifiés. Le Groupe de travail intersecrétariats a décidé de se concentrer dans un premier temps sur l'élaboration de nouvelles normes statistiques internationales pour les enquêtes auprès des ménages. Afin de commencer à mettre en évidence les problèmes soulevés par les méthodes employées et d'autres aspects des enquêtes auprès des ménages, les organismes sont également convenus de communiquer au Secrétariat : a) des renseignements sur les questions prioritaires et les méthodes à mettre au point, aussi bien dans leurs domaines particuliers de compétence que pour des domaines et des questions pluridisciplinaires; et b) une proposition de création d'équipes spéciales chargées de travailler sur ces questions, en précisant notamment la composition recommandée de chaque équipe, les produits et les résultats concrets attendus ainsi que le calendrier et les coûts estimés. Le groupe de gestion a proposé que d'autres principales parties prenantes deviennent membres du Groupe de travail

intersecrétariats, auquel se sont joints depuis l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.

5. À la deuxième réunion du groupe de gestion, tenue en septembre 2016, l'accent a de nouveau été mis sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes interdisciplinaires en dressant la liste des questions prioritaires et en s'employant à les régler. Le groupe de gestion a également reconnu l'importance des travaux entrepris individuellement par les différents organismes afin d'élaborer des méthodes et des normes concernant des thématiques précises. Il a pris acte de la nécessité de coordonner ces travaux afin de fournir un appui plus intégré aux pays, eu égard à leurs besoins spécifiques liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À son avis, les travaux du Groupe de travail intersecrétariats devraient être organisés autour de quatre piliers : un pilier thématique (sujets intéressant un ou plusieurs organismes), un pilier méthodologique (élaboration de méthodes, de normes et de directives statistiques portant sur divers aspects de la production de statistiques à partir des enquêtes auprès des ménages), un pilier intégration (questions transversales communes à de nombreuses enquêtes auprès des ménages) et un pilier coordination (entre les membres du Groupe de travail et avec d'autres parties prenantes). Le groupe de gestion a confié à l'Organisation internationale du Travail (OIT) sa présidence et celle du groupe de travail technique.

6. La première réunion du groupe de travail technique, organisée en novembre 2016, avait pour principal objectif la définition d'un programme de travail pour les deux ou trois prochaines années. Les membres du groupe de travail technique sont convenus que, si la priorité devait être accordée à la recherche de synergies internes grâce à la coordination et à la mise en commun des informations, le groupe s'attacherait aussi à déterminer quelques domaines d'action prioritaires en se concentrant sur la mise au point de normes et de concepts ainsi que sur l'échange des meilleures pratiques. À l'issue de la première réunion du groupe de gestion, certains organismes membres ont soumis des propositions et des mandats en vue de la création d'équipes spéciales pour la réalisation de travaux normatifs relatifs aux enquêtes auprès des ménages sur les sujets de leur choix. Certaines de ces équipes avaient déjà entamé ces travaux, alors que d'autres avaient prévu de le faire en collaboration avec d'autres membres du Groupe. Les équipes spéciales constituées jusqu'à présent sont chargées des tâches suivantes :

- a) Mesure de la consommation alimentaire dans les enquêtes auprès des ménages (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture);
- b) Normes et meilleures pratiques pour la documentation fondée sur des données d'enquêtes (Banque mondiale);
- c) Promotion de la mesure cohérente du travail rémunéré et non rémunéré (Organisation internationale du Travail);
- d) Module sur l'intégration des indicateurs de l'objectif de développement durable 16 dans les enquêtes en cours auprès des ménages (Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime);
- e) Normes concernant les estimations des dépenses d'éducation sur la base des données issues des enquêtes auprès des ménages (Institut de statistique de l'UNESCO).

7. Dans le cadre des préparatifs de la réunion du groupe de travail technique, des renseignements ont été communiqués sur les travaux méthodologiques que les

organismes ont entamés ou s'apprêtent à entamer. La liste des projets, tels que présentés, sera soumise dans un document de base à la Commission de statistique en mars 2017. Un examen rapide des propositions reçues des organismes a clairement montré les liens de collaboration existant entre eux. Les membres du groupe de travail technique sont également convenus que les travaux normatifs menés par les organismes doivent être systématiquement consignés et gérés par le groupe afin de garantir qu'il n'y ait pas de doublons et que tous les organismes tirent parti du processus et y contribuent. Le mécanisme d'assurance de la qualité et d'approbation des travaux méthodologiques proposé par les organismes est toujours en cours d'examen et sera bientôt finalisé. À cet égard, la participation éventuelle des membres d'un groupe consultatif (encore à créer) a également été envisagée.

8. Les membres du groupe de travail technique ont reconnu que, tout comme les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, une large partie des indicateurs des objectifs de développement durable seront mesurés à partir des enquêtes auprès des ménages. Par conséquent, ils sont convenus que le groupe devrait commencer par répertorier les indicateurs des objectifs de développement durable pouvant être mesurés grâce aux données issues des programmes d'enquêtes actuels pour ensuite recenser les lacunes dans les données obtenues et les méthodes utilisées. Cet exercice pourrait également aider les membres du groupe à proposer une approche plus intégrée des enquêtes auprès des ménages, à garantir la compatibilité des différentes enquêtes et à déterminer la fréquence à laquelle celles-ci seront menées, ce travail de recensement étant propice à la collaboration entre eux. Il a également été décidé de tenir compte dans ce contexte des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9. Le groupe de travail technique s'emploie actuellement à élaborer un inventaire des directives et supports de formation liés aux enquêtes auprès des ménages et il en présentera la liste dans un document de base qui sera soumis à la Commission de statistique en mars 2017.

III. Programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

10. Le Groupe de travail intersecrétariats est convenu de travailler dans les domaines indiqués ci-après au cours des deux ou trois prochaines années :

Cartographie des enquêtes auprès des ménages afin de mettre au point un système intégré

11. Au vu de l'étendue des données nécessaires à la série mondiale d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, sans parler des nombreux autres cadres d'indicateurs existants, les systèmes statistiques nationaux et les systèmes d'enquêtes auprès des ménages seront très sollicités ces prochaines années. À l'heure actuelle, les organismes internationaux n'ont pas de position commune sur le type de système intégré d'enquêtes auprès des ménages qui pourrait répondre à ces besoins de manière plus efficace que des enquêtes dispersées sur les différents sujets. Le Groupe de travail intersecrétariats s'emploiera à mettre en évidence les

points de convergence concernant un éventuel système intégré afin d'orienter les organismes et les pays dans la planification de leurs propres systèmes. Pour ce faire, il utilisera tout d'abord le cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour dresser la liste des enquêtes auprès des ménages à même de répondre aux besoins en données liées à ces indicateurs et des informations plus détaillées au sujet de ces enquêtes seront recueillies et compilées. Une matrice globale sera aussi élaborée afin de mettre en évidence la demande d'enquêtes auprès des ménages découlant du cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, eu égard, entre autres, aux différentes catégories et aux évolutions en cours. Par souci d'exhaustivité, on fera référence dans toute la mesure du possible à d'autres cadres d'indicateurs. Une fois cette première phase achevée, on s'attachera à dégager une position commune sur un éventuel système intégré d'enquêtes pouvant être mis en œuvre au niveau national et tenant compte de questions comme la périodicité; les méthodes de mesure appropriées, dont les plans d'enquête; la compatibilité des différents sujets; les chevauchements; la possibilité d'adopter des approches modulaires; et l'élaboration d'une stratégie de communication visant à relier et défendre les résultats.

Établissement d'un inventaire des activités de formation et de conseil

12. Un inventaire des supports de formation et de conseil sera établi sur la base des contributions reçues des organismes. Il permettra au Groupe intersecrétariats de passer systématiquement en revue les supports disponibles afin de recenser les points communs, les synergies et les lacunes. Avec l'appui du groupe consultatif, des synergies seront mises en évidence dans les programmes de travail visant à mettre au point les conseils et les formations et à les faire connaître, et des plans seront élaborés pour en tirer parti. Une stratégie de communication sera également élaborée pour les résultats.

Coordination des travaux méthodologiques des organismes membres et communication d'informations à ce sujet

13. Le Groupe de travail intersecrétariats coordonnera les travaux méthodologiques sur les enquêtes auprès des ménages engagés ou prévus par les différents organismes. Dans un premier temps, cette coordination impliquera la constitution de plusieurs équipes spéciales par des organismes s'intéressant plus particulièrement à certains des sujets visés. Le groupe consultatif qui est en voie de création devrait jouer un rôle de premier plan dans la fourniture d'un appui technique à ces équipes spéciales, dont il sera rendu compte des activités et des produits à la Commission de statistique lors de ses futures sessions. Le Groupe élaborera également une stratégie de communication adaptée.

IV. Conclusions

14. La Commission de statistique est invitée à prendre note des progrès accomplis jusqu'ici par le Groupe de travail intersecrétariats et du projet de programme de travail de ce Groupe.